

Compte rendu de la réunion du jeudi 2 juin entre la municipalité de Dourdan et un collectif d'associations dourdannaïses

Étaient présents Mme Bocquet, M. Bouton et les référents de diverses associations dont Dourdan Environnement et Graines de Colibri.

Cette réunion fait suite à un courrier adressé par un collectif d'associations auquel ont activement participé **Dourdan Environnement** et **Graines de Colibri**. Ce courrier faisait état des remarques et inquiétudes par rapport à différents projets proposés par la municipalité dans le cadre du PADD de DOURDAN (projets d'aménagement et de développement durable). La réunion s'est déroulée pendant plus de 2h dans de bonnes conditions de courtoisie, d'échanges et d'écoute. Il apparaît que la municipalité a tenu compte en grande partie des remarques énoncées par les associations.

Précisons :

-**Secteur de l'hôpital** : la municipalité ne donne pas suite à un projet d'urbanisation sur une zone N privée près de l'orge, par contre le problème de l'extension d'un parking de l'hôpital demeure.

-**Secteur de la gare** : l'urbanisation de terrains SNCF à ce niveau est délicat, si la création d'activités fait consensus, la création de logements dans cette zone ingrate (nuisances SNCF et nuisances routières) semble difficile. L'association ADN offre de participer à l'élaboration d'un futur projet.

-**Secteur de Beaurepaire** : la municipalité prend en compte nos propositions dans ce secteur ; à savoir **de maintenir l'ensemble des zones naturelles** si importantes entre le massif forestier et les zones humides de l'orge et elle renonce à l'installation de la future gendarmerie dans ce secteur. Celle-ci est maintenant envisagée juste derrière le rond-point Belhambra, sur la route des Granges-le-Roy.

-**Secteur Vaubesnard** : suite à nos remarques, la municipalité est bien consciente de la singularité paysagère importante du site, à la fois de Dourdan est également en venant de Liphard. Elle souhaite néanmoins de nouveaux équipements en tenant compte de la déviation toujours virtuelle. Elle s'engage néanmoins à tenir compte des impacts paysagers liés à des constructions, dans la pente et au niveau de la rupture de pente. La nécessité d'une bande boisée de minimum 25m évoquée dans notre courrier n'a pas reçu de réponse ferme. Il convient de rester très vigilant pour la protection de cette zone.

-**Secteur du camping** : tous les participants souhaitent le maintien d'un camping dynamique et fréquenté à cet endroit, l'installation d'un EPAD est considéré comme incontournable par tous, par contre les associations sont très réservées sur l'extension du parc Lavoisier, car il convient de maintenir autour du camping une ambiance paysagère.

-**Secteur du Puits des champs** : c'est le projet fondamental pour la municipalité, les associations sont d'accord pour sa réalisation sous conditions. La municipalité s'engage a priori à respecter la zone non edificandi et fera appel à un urbaniste pour la réalisation du cahier des charges. Nous nous sommes proposés en tant qu'association pour suivre l'élaboration de ce dossier fondamental pour la suite du projet.

La prise en compte de nos remarques lors de cette réunion semble de bon augure pour la poursuite du dialogue entre association et municipalité dans ce travail très difficile de révision du PLU associé au développement de la ville.

Jean Pierre Lemercier